



La Voix
des partisans,
Florian Chappot

4

Initiative
fédérale de la
JS suisse

11

Lutte des classes

On pourrait penser que la lutte des classes est un sujet obsolète, une histoire d'un autre temps aujourd'hui dépassée. Noyé dans les turbulences de notre époque, entre crise climatique que plus personne ne peut nier, crise sanitaire planétaire, crise géopolitique majeure et inflation galopante, le thème est pourtant d'une actualité brûlante. En temps de crise, justement, la facture revient aux plus faibles. Les nantis profiteront toujours du brumisateurs qui les rafraîchit

sur la plage entre deux voyages en jet privé. Les autres feront du tri et renonceront à ce qui pèsera trop lourd dans leur budget.

Plus grave encore, la crise profite à quelques-uns. Les entreprises pharmaceutiques, les fabricants d'armes, les compagnies pétrolières, les fournisseurs d'énergie... La partages des richesses ici n'a jamais été évoqué, diable, vous m'en direz tant !

Suite en page 2



Suite de l'édito

Les défenseurs d'une suisse libérale fonctionnant sur la responsabilité individuelle et la loi du marché ont une fâcheuse tendance à penser que tout va bien dans le meilleur des mondes, pire, on nous fait croire que tous les acquis sociaux ne profitent en réalité qu'aux tricheurs et fraudeurs. Sournement, sans le dire clairement, on attaque systématiquement ces acquis.

C'est bien de lutte des classes dont il s'agit quand on refuse d'augmenter les cotisations salariales pour financer une retraite juste et méritée pour toutes et tous. L'AVS est une assurance sociale solidaire basée sur un système qui plafonne les rentes mais qui perçoit des cotisations sur l'entier du revenu. Ainsi, les hauts revenus

participent aux rentes des plus faibles revenus, et ce n'est là que justice. Il serait dès lors plus que justifié d'utiliser ce levier là pour garantir la pérennité de cette assurance. Les bourgeois n'en veulent pas, c'est évident, eux qui s'efforcent à protéger les nantis.

De tous les discours politiques entendus ces derniers mois, il faut le dire, le plus limpide, le plus social et le plus clairvoyant provient du syndicaliste et Conseiller aux Etats Pierre-Yves Maillard. Peut-être parce qu'il fait de la lutte des classes son combat quotidien. Un combat de gauche, à l'évidence !

Barbara Lanthemann,
rédactrice en chef

Edito

Gouverner, c'est prévoir ?

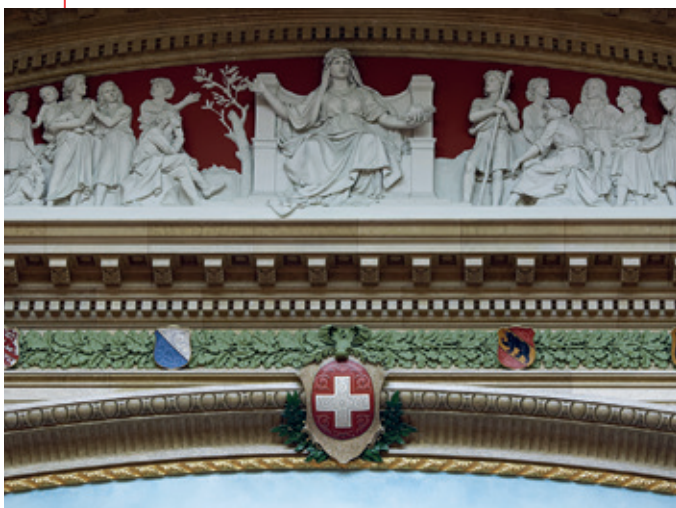
Notre ministre Roberto Schmidt s'est adressé au Conseil fédéral pour que celui-ci prononce l'état de pénurie en matière d'énergie.

Ce faisant, le gouvernement national pourrait édicter des mesures visant à économiser cette précieuse énergie qui pourrait faire défaut cet hiver.

Faut-il comprendre que le vieil et sage adage qui dit « gouverner c'est prévoir » n'est plus d'actualité ? Faut-il attendre que la crise se fasse sentir « pour de vrai » pour que nos sages se réveillent enfin ? Ou faut-il croire que les nombreux défenseurs d'intérêts qui siègent dans les commissions fédérales en charge de l'énergie ont cette toute puissance qu'on leur prête ?

Réaliser des économies d'énergie pourrait, qui sait, faire perdre quelques millions à nos distributeurs d'énergie...

Mais qui défend le Peuple, à Berne ???



Au grand-Conseil, une motion demandant une limitation de l'utilisation des enseignes lumineuses extérieures et de l'éclairage intérieur des bâtiments non résidentiels, soutenue par le PS et les verts, a été balayée par le camp bourgeois. Argument du Conseiller d'Etat : cette décision n'est pas du ressort des Cantons.

Carte blanche

13

13 membres de la commission de l'énergie du Conseil d'Etat cumulent 15 liens d'intérêt directement touchés par les lois élaborées.

Les allocations familiales: un bol d'air pour les familles

En décembre 2021, après des débats nourris, le Grand Conseil acceptait une modification de la loi sur les allocations familiales et approuvait ainsi une augmentation de CHF 30.- des allocations familiales et de CHF 20.- des allocations de formation.

Une partie de la droite a lancé, et fait aboutir, un referendum contre cette modification de loi. Les valaisannes et les valaisans devront donc se rendre aux urnes en novembre 2022 pour trancher cette question.

En Valais, le montant des allocations familiales n'a pas été adapté depuis 2009.

Le versement d'allocations familiales est un des volets de la politique sociale en faveur des familles. Il s'agit d'une mesure juste et qui respecte pleinement le principe de la solidarité. En effet, toutes les familles, quel que soit leur revenu, touchent le même montant pour chaque enfant et jeune en formation. Par contre, comme la cotisation dépend du salaire, un petit salaire cotise moins que ce qu'il touche et un gros salaire paie beaucoup plus que l'allocation qui lui est versée. Les allocations familiales sont donc une véritable aide donnée aux familles modestes et de la classe moyenne.

En Valais, le montant des allocations familiales n'a pas été adapté depuis 2009. Il n'a donc pas suivi l'augmentation du coût de la vie, ni celle

des coûts de formation. C'est pourquoi, bien que les augmentations prévues de CHF 30.- et CHF 20.- peuvent paraître faibles, elles seront un véritable bol d'air pour de nombreuses familles, qui pourront voir arriver la fin du mois avec un peu plus de sérénité. Pour certaines, l'augmentation des allocations sera le petit coup de pouce qui va leur éviter de tomber dans la précarité ou à l'aide sociale. Pour d'autres, en cette période d'inflation où tous les prix augmentent, ces quelques francs supplémentaires vont permettre de garder leur niveau de vie ou offrir à leurs enfants une sortie au cinéma, une inscription à un club sportif, un cours de dessin ou simplement une nourriture plus saine et variée.

Le PSVR va s'engager fortement dans la campagne pour faire accepter l'augmentation de CHF 30.- des allocations familiales et de CHF 20.- des allocations de formation, car nos enfants sont notre avenir et la politique familiale de l'État doit servir à l'assurer. Nous comptons évidemment sur votre soutien et votre mobilisation pour permettre à nos enfants de bien grandir.

Caroline Monnet,
vice-présidente PSVR



Le mot de la Vice-Présidente



Financer l'assurance maladie comme l'AVS

En cette fin du mois de septembre, chacune et chacun est suspendu à l'annonce de la forte hausse des primes d'assurance maladie prédite comme inévitable. Comme réponse à cette augmentation, le discours politique et médiatique dominant n'évoque qu'une seule piste : « endiguer » les coûts.

Cette unique réplique permet habilement d'éviter de parler de trois informations importantes : (1) l'ilot de cherté suisse s'applique également aux coûts de la santé en Suisse, qui sont élevés en comparaison internationale, mais pas plus que d'autres secteurs de l'économie ; (2) l'augmentation des coûts n'est pas une spécialité suisse. Elle s'observe dans tous les pays européens ; (3) la spécialité suisse tient au fait que nous payons le même montant de prime d'assurance maladie, que l'on gagne modestement ou très bien sa vie. C'est sur ce dernier point que nous devons absolument agir, car il est bien là, le mal de notre système de santé.

Financer la santé, sans tenir compte de la capacité financière, aucun autre pays d'Europe ne le fait autant que la Suisse, qui est championne d'Europe du non financement public (graphique). En effet, seul un petit tiers des coûts est payé de manière solidaire en Suisse. Le solde est réglé individuellement, que ce soit par les primes, la franchise ou les versements directs (dentistes et autres frais de santé). Partout ailleurs, l'impôt ou des retenues proportionnelles au salaire financent très largement la santé : 78 % en Allemagne, 75 % en Autriche. Si ce système profondément inéquitable pouvait encore tenir avec les primes de 1996 à 170 francs par mois, il fonce droit dans le mur avec les primes moyennes valaisannes de 440 francs en 2022 (prime adulte, 300 francs de franchise).

La conséquence de cette charge financière importante sur les faibles revenus, couplée au « choix » presque imposé d'une franchise maximale, est le renoncement aux soins pour des raisons financières. Et les chiffres font mal. En Valais, le renoncement à une consultation chez les médecins est trois fois plus élevé pour les faibles revenus que pour les re-

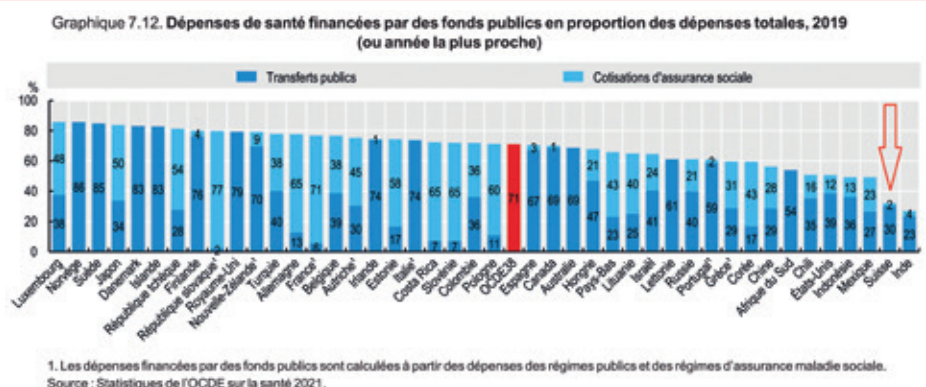
venus moyens et supérieurs. On me rétorquera que le mécanisme de subventions permet de résoudre ce problème. L'existence même de ce dispositif est la démonstration que notre financement de la santé est mal pensé. Mais passons sur cette objection fondamentale, pour analyser deux cas. Le Valais n'octroie aucune aide pour une famille monoparentale avec un enfant gagnant plus de 4400 francs net par mois, ou pour une personne seule gagnant plus de 2700 francs. Est-il acceptable aujourd'hui de ponctionner plusieurs centaines de francs sur de si faibles salaires ? Est-il défendable de retrancher la même somme sur ces faibles revenus, que sur des revenus de 10'000 francs ou plus ? Les réponses sont évidemment, non et non.

Mais alors que faire ? À court terme, il faut s'engager pour que l'initiative fédérale qui veut limiter à 10 % du revenu le montant des primes soit adoptée. Pour le moyen terme, nous devons changer plus fondamentalement de modèle de financement. Les Suisses payent aujourd'hui 31 milliards de primes maladie obligatoires chaque année. La masse salariale annuelle dans notre pays est d'environ 410 milliards. Une ponction sur les salaires de moins de 8 %, paritairement partagée, peut financer notre assurance maladie obligatoire. Cette simulation financière un peu sèche, démontre qu'il est tout à fait possible de penser le financement de notre santé comme celui de notre AVS. Cette idée est l'une des réponses possibles pour répartir plus équitablement la facture de la santé. Car pour garantir un accès aux soins pour toutes et tous, il est indispensable que cette facture soit réglée de manière bien plus solidaire qu'elle l'est aujourd'hui

Florian Chappot,
conseiller communal et député

Part des dépenses de santé financées par fonds publics

Source :
OCDE



Retour sur les rabais d'Helsana

Récemment, Helsana a eu son heure de tourmentes sur les réseaux sociaux et dans les médias traditionnels. En effet, cette compagnie d'assurance est passée sous le feu des critiques à la suite d'une enquête de Swissinfo qui a révélé un contrat collectif passé avec l'association Pro-Life.

Or, ce contrat n'est pas nouveau, une interpellation parlementaire de 2016 avait déjà fait remarquer qu'Helsana et CSS étaient contractuellement liés à Pro Life. Mais pourquoi un contrat d'assurance, à première vue banal, fait autant parler ?

Le seul remède efficace qui permettrait de soulager les classes populaires du coût de l'assurance maladie, en plus d'allouer au peuple une place dans le processus décisionnel, serait la mise en place d'une assurance maladie publique et unique !

La réponse est simple : l'association en question, forte de 70'000 membres et sous couvert du slogan « Aimer la vie », est en fait un groupement anti-avortement qui mériterait plutôt d'être décrit comme anti-vie car il est illusoire de penser que l'avortement est un meurtre, et plus ridicule encore de ne pas comprendre, qu'au contraire, ce sont les politiques anti-avortement qui gâchent des vies. Légaux ou non, des avortements ont lieu, il n'y a qu'en protégeant ce droit que nous pouvons assurer des conditions dignes et sûres pour les personnes qui y ont recours. Les avortements sont un droit depuis maintenant 20 ans en Suisse. Il n'est pas question de revenir sur des décennies de combats ! En effet, bien que Pro Life se fasse passer pour une association de soutien aux familles, elle n'est pas aussi innocente qu'elle pourrait le paraître et cela en partie en raison du scandale actuel : un contrat collectif octroyant aux membres de Pro Life 10 % de réductions sur une complémentaire d'Helsana. A première vue, rien d'extraordinaire. Cependant, les membres désirant avoir accès à cette offre doivent signer une charte de renonciation à l'avortement.

De nombreuses personnes se sont offusquées, légitimement, sur les réseaux sociaux et ont menacé de résilier leur contrat chez Helsana. Or, bien que cela soit un moyen efficace pour les affilié-e-s de prouver à leur assureur la résiliation de ce genre de contrat, ce n'est pas suffisant. C'est la maladie qu'est le libéralisme, dont cet événement n'est que le symptôme, qui affecte le système suisse d'assurances et qu'il est nécessaire de soigner.

En effet, comment pourrait-on attendre d'une assurance privée qu'elle agisse par bonté et altruisme ? Le réel but des assureurs est lucratif.

Le seul remède efficace qui permettrait de soulager les classes populaires du coût de l'assurance maladie, en plus d'allouer au peuple une place dans le processus décisionnel, serait la mise en place d'une assurance maladie publique et unique ! Il est temps de mettre fin au cartel des assureurs privés ! C'est évidemment le caractère privé des complémentaires qui permet à des assureurs de faire des collaborations telles que celle dont il est question ici sous le couvert de la liberté contractuelle. Ce contrat collectif plus que douteux, bien que légal, n'est imaginable que dans ce contexte d'assurance privée à but lucratif. Une assurance publique dont la raison d'être ne serait que l'intérêt général n'aurait aucune raison de signer ce genre de contrat immoral. La mise en place d'une assurance maladie unique et publique engendrerait, de plus, une baisse des primes car il ne serait plus question de coûts faramineux de marketing et de publicité.



Ainsi, il me semble évident que si nous voulons empêcher l'existence de ce genre de contrat et nous opposer à la hausse constante des primes d'assurances maladies (qui est estimée à 4.6 % en Valais pour 2023), il est important que nous nous maintenions notre position en faveur d'une caisse maladie unique et publique.

Julien Berthod

Session de septembre

La session de septembre du Grand Conseil valaisan vient de s'achever, après une semaine de travail intense. Nos élu-e-s s'y sont préparés en déposant de nombreux textes. Certains ont été traités, d'autres le seront durant les sessions prochaines.

Interpellation Blaise Carron

Un avenir pour la viticulture – 10.11.2020

En novembre 2020, le député Blaise Carron déposait une interpellation concernant l'avenir de la viticulture valaisanne.

Il interrogeait alors la vision du Conseil d'État quant au futur des viticultrices et viticulteurs indépendant-e-s, et demandait si celui-ci envisageait des aides financières directes à celles et ceux qui n'avaient pas touché la totalité de leur revenu ces dernières années et/ou à celles et ceux qui n'auraient pas pu livrer la totalité de leur vendange en 2020.



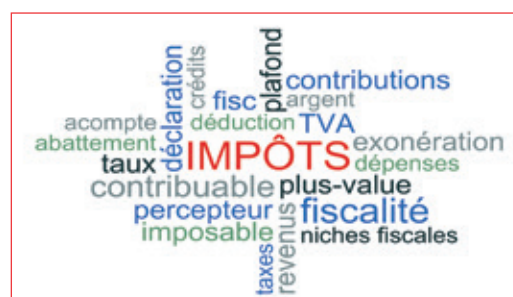
Dans sa réponse rédigée en mars 2022 et traitée lors de la session de septembre, soit deux ans après le dépôt de l'interpellation, le Conseil d'État indique avoir pris des mesures financières durant ces deux ans afin de soutenir la branche vitivinicole, notamment en termes d'actions promotionnelles et de prolongement de la mesure fédérale de déclassement des vins AOC. Il a également proposé au Grand Conseil – qui l'a accepté – l'octroi d'un crédit exceptionnel de 14 millions de francs pour venir en aide aux producteurs de raisins impactés par les événements climatiques extraordinaires survenus en 2021. Le Conseil d'État croit à un avenir pour notre vitiviniculture. Une convention a été signée avec Agroscope, le Centre de compétences de la Confédération dans le domaine de la recherche agronomique et agroalimentaire. Elle porte sur la période 2021-2028, avec une prolongation possible jusqu'en 2032. L'objectif de cette nouvelle station d'essais est de développer des synergies entre les partenaires pour favoriser l'échange de connaissances et intensifier l'application des innovations dans la pratique.

À la demande de l'Interprofession de la vigne et du vin et du Service de l'agriculture, l'Institut de tourisme de la HES-SO Valais réalise actuellement une enquête auprès des acteurs de la branche vitivinicole et plus particulièrement auprès des viticulteurs, vigneron-encaveurs et encaveurs. Le but de l'enquête est de comprendre la situation actuelle, de mieux connaître et déterminer les attentes des différents acteurs impliqués, et finalement de mieux cibler les priorités et les enjeux de la branche vitivinicole à l'horizon 2030.

Postulat Patricia Constantin, Sébastien Nendaz et Valentin Aymon Révision d'impôt à source : pour une accélération du traitement des dossiers – 06.03.2022

La révision d'impôt à la source est très souvent demandée lorsque la personne détentrice d'un permis L – B ou G a un doute sur le barème appliqué car la table est complexe et le taux d'imposition peut varier d'une année à l'autre en fonction de changement de situation familiale ou professionnelle.

Le postulat déposé en urgence en mars 2022 reflétait la situation des personnes imposées à la source ayant déposé leur dossier pour le 31 mars 2021 pour la période fiscale 2020 et qui n'avaient toujours pas, une année plus tard, reçu de nouvelles concernant leur révision d'impôt à la source. Une des raisons invoquées par le service était des changements informatiques qui avaient pris du temps à être effectués. À ce jour, soit 6 mois après le dépôt de ce postulat, on peut constater que certaines demandes ont été traitées mais avec plus de 15 mois de délai et d'autres sont toujours en attente, principalement pour les détenteurs de permis L et G. Tout en



précisant que de nouvelles demandes ont été déposées au 31 mars 2022 ce qui ne fait que reporter le problème d'année en année.

Pour la révision d'impôt à la source pour des prestations en capital pour des personnes résidentes à l'étranger, le délai semble encore plus conséquent, le traitement de ces dossiers semble avoir un an et demi de retard.

Bien souvent il s'agit de révision en faveur du contribuable et donc de l'argent qui doit revenir à la personne. Imaginez-vous devoir attendre plus de 15 ou 18 mois pour recevoir en retour un montant qui vous est dû.

Le texte a été approuvé par les élus à 83 oui contre 41 non lors de la session du jeudi 15 septembre dernier. Les postulants espèrent ainsi que le Conseil d'État apportera les réponses et surtout les solutions pour qu'un traitement plus rapide des demandes soit trouvé.

Postulat Sarah Gillioz, Nathan Tornay et cosignataires – 07.06.2022

Pour une meilleure coordination et un suivi transparent de nos apprentis

Notre système de formation et de suivi des apprentis repose sur une étroite collaboration entre le Service de la formation professionnelle (SFOP), les Communes par le biais des commissions d'apprentissage, les commissaires de branches et bien sûr les entreprises formatrices. Il revient aux communes le rôle de s'assurer du bon déroulement des apprentissages sur son territoire.

Cependant, il a été constaté un grave manque de moyens ainsi que d'informations nécessaires à la bonne réalisation des responsabilités déléguées aux communes.

Les Communes n'ont pas accès aux contrats d'apprentissage, ni aux détails des dossiers, malgré des demandes multiples au service compétent. Elles ne sont également pas informées du passif des entreprises voire même du retrait d'autorisation de former. L'État ne doit pas s'effacer derrière les responsabilités des communes et être présent et transparent pour chacune des étapes. Il en va du bon fonctionnement et de la bonne collaboration entre les différents niveaux impliqués. Il n'est pas envisageable de laisser un apprenti en souffrance durant de longs mois d'échanges administratifs entre les différentes administrations.

Afin que les Communes puissent assumer leurs responsabilités dans les meilleures conditions, il faut qu'elles disposent de toutes les informations requises. Un problème de transparence ainsi qu'une défaillance dans la transmission d'informations entre les différents niveaux impliqués a ainsi été relevé.



L'échelon communal, par les commissions d'apprentissage et les conseillers en charge, joue un rôle de par la proximité et la connaissance du terrain qui nous paraît primordial de soutenir et sauvegarder.

De plus, il a été observé que les commissaires de branche visitent les apprentis de façon lacunaire. Un grand nombre d'entreprises et d'apprentis rapportent qu'ils ne connaissent pas leurs commissaires de branche, ne les ont jamais rencontrés et ne connaissent pas leurs rôles. Cette information est connue du Canton, mais rien n'a changé.

Nous avons donc interpellé le Département compétent afin de connaître les mesures mises en place afin de pallier cette problématique et ainsi que cela ne se reproduise pas.

De plus, nous avons demandé au Conseil d'État par notre postulat :

1. de s'assurer de la transmission de manière régulière des données pour chaque cas (copie du contrat d'apprentissage homologué par le SFOP, passif et/ou historique de l'entreprise incluant les décisions prises par le passé par le SFOP, ...), entre les Commissions communales d'apprentissage, les Conseillers municipaux en charge de l'apprentissage et le SFOP, afin d'assurer le bon suivi des apprentis ;
2. de demander au SFOP sa capacité à pallier aux manquements des commissaires de branche à court terme afin de stabiliser la situation.



Emmanuel Amoos, conseiller national

Le PS suisse propose différentes mesures pour soutenir le pouvoir d'achat de la population. Le Conseiller national Emmanuel Amoos répond aux questions du Peuple.VS concernant ces mesures.

Le PS demande au Conseil fédéral d'augmenter de manière autonome et en collaboration avec les cantons les réductions de primes dès 2023. Comment ? Quelle est la marge de manœuvre du Conseil fédéral ? Sur quel budget ?

Face à la menace d'un choc des primes à l'automne, le PS demande au Conseil fédéral d'augmenter de manière autonome et en collaboration avec les cantons les réductions de primes dès 2023 afin de stabiliser le pouvoir d'achat des ménages. La réduction individuelle des primes est un instrument qui a fait ses preuves et qui peut soulager les ménages de manière ciblée et efficace.

En collaboration avec le Centre, nous avons obtenu une session extraordinaire sur le pouvoir d'achat durant la session d'automne. Nous avons déposé plusieurs motions qui chargent le Conseil fédéral d'augmenter de 30 % la contribution de la Confédération à la réduction individuelle des primes en 2023 au moyen d'un arrêté fédéral urgent limité à un an. Les subsides fédéraux pour 2022 s'élèvent à près de 2,9 milliards de francs. Une hausse de 30 % apporterait donc environ 1 milliard de francs supplémentaire à la population. Le montant supplémentaire sera versé par les cantons, à condition qu'ils ne réduisent pas leurs propres contributions.

Environ 60 % de notre performance économique provient de la consommation des ménages privés. Du point de vue du PS, la protection du pouvoir d'achat de la population est donc une priorité absolue, tant pour les entreprises suisses que pour la population.

Adapter immédiatement les rentes AVS au renchérissement

Durant cette session extraordinaire, nous demandons également au Conseil fédéral d'agir au niveau des rentes AVS. Nous avons déposé une motion qui charge le Conseil fédéral de procéder à une adaptation des rentes ordinaires de l'AVS (rentes AVS, AI, PC, prestations transitoires) de manière à compenser intégralement le renchérissement d'ici à la fin 2022 au plus tard. La Constitution précise que les rentes de l'AVS et de l'AI doivent être adaptées au moins à l'évolution des prix. Cette adaptation est réalisée en règle générale tous les deux ans et s'appuie sur l'indice mixte. Etant donné qu'il est prévisible que le renchérissement dépassera cette

année l'évolution des salaires, il est important d'agir pour préserver le pouvoir d'achat des bénéficiaires de rentes.

Ces deux premières mesures devraient obtenir une majorité au Conseil national et au Conseil des Etats avec le soutien du Centre. Les 2 mesures suivantes seront bien plus difficiles à obtenir.

Le PS demande par le biais d'une motion l'introduction d'un plafond temporaire pour les charges. De quoi s'agit-il exactement et comment faut-il procéder pour plafonner ces charges ?

Il s'agit plutôt d'une allocation énergie afin de réduire la pression financière sur les ménages les plus vulnérables.

Les prix de l'énergie ont fortement augmenté en Suisse depuis début 2021. Selon l'indice suisse des prix à la consommation, l'augmentation des prix par rapport à l'année précédente étaient de 26 % pour les carburants, de 39 % pour le gaz, de 76 % pour le mazout et de 2 % pour l'électricité.

Environ 60 % de notre performance économique provient de la consommation des ménages privés.

Selon les chiffres de l'Office fédéral de la statistique, un ménage disposant d'un revenu brut inférieur à 4530 francs, affecte près de 8 % en moyenne du revenu disponible aux charges de chauffage et d'eau chaude. L'augmentation des prix de l'énergie a donc un impact majeur pour les classes populaires, mais aussi pour la classe moyenne, que l'on soit d'ailleurs propriétaire ou locataire.

Pour faire face à ce surcoût des ménages, il se justifie de prévoir une allocation énergie annuelle personnelle.

Le versement de l'allocation pourrait passer sans bureaucratie par le système déjà existant des réductions des primes de l'assurance maladie qui peut être ciblé sur les personnes à faible revenu ou plus largement à la classe moyenne selon le choix politique. Cette modalité permettrait de plus, le cas échéant, aux cantons d'être également contributeurs complémentaires s'ils le souhaitent.

Dans le scénario d'un renchérissement exceptionnel de plus de 5 % pour les principaux biens de consommation, le PS demande l'introduction d'un « chèque fédéral »

Le Conseil fédéral est appelé à mettre en place un mécanisme permettant d'allouer un montant fixe à chaque ménage qui dépend de sa composition, lorsque le pouvoir d'achat des ménages de la classe moyenne est particulièrement atteint.

Lorsque le coût de la vie pour les ménages de la classe moyenne augmente trop, un « Chèque Confédéral » est distribué à chaque ménage, en fonction du nombre d'habitants qui le composent, pour tous les ménages de la classe moyenne et les ménages à revenus modestes.

Le mécanisme doit se déclencher à partir d'une hausse des prix de certaines catégories de biens qui sont particulièrement consommés par la classe moyenne et les ménages à bas revenu. Il s'agit en particulier des loyers, des primes d'assurance maladie, des biens de première nécessité et d'alimentation, de l'énergie, des transports. Si la hausse des prix de ces biens dépasse un certain montant depuis une année de référence (par exemple 5 % depuis le 1^{er} janvier 2019), le mécanisme se déclenche.

La législation doit prévoir un montant fixe pour chaque adulte et un montant plus bas pour chaque enfant des ménages (par exemple 260.- par adulte et 130.- par enfant), et prévoir une allocation unique pour chaque ménage en fonction du nombre d'adultes et d'enfants qui le compose. L'allocation est prévue pour la classe moyenne et les ménages modestes: lorsque le revenu imposable dépasse celui des 80 % des ménages de la même composition, l'allocation diminue progressivement en fonction du revenu de façon à ne pas créer d'effet de seuil, et de façon à ne pas être allouée à des ménages ayant des revenus suffisamment élevés pour que la hausse du coût de la vie leur soit largement supportable.

La Confédération finance ce « Chèque Fédéral » mais les cantons sont chargés de sa distribution. Les cantons distribuent l'allocation en renonçant à la perception d'un montant équivalent de l'impôt. Dans les cas où le renoncement à la perception de l'impôt est insuffisant, les cantons demandent les coordonnées bancaires pour verser le solde aux ménages concernés.

Le PS a déposé plusieurs interventions demandant une baisse du prix des billets des transports publics. Pourquoi le PS ne soutient-il pas une diminution du prix de l'essence (des taxes), et soutient plutôt les transports publics ?

Au cours des trente dernières années, les prix des transports publics ont augmenté deux fois plus que les coûts des transports individuels motorisés.

Compte tenu de l'augmentation des besoins de mobilité et de la nécessité d'un tournant écologique dans le domaine des transports, il est nécessaire de renforcer les transports publics.

L'offre doit être attractive et abordable pour tous les ménages. C'est pourquoi le PS a déposé plusieurs interventions demandant une baisse du prix des billets. Il faut notamment des réductions sur les abonnements demi-tarif et des tarifs plus bas pour les familles.

Une baisse des taxes sur l'essence est une mauvaise solution. Elle entraînerait en réalité une hausse des marges d'Esso, Shell ou Tamoil et serait un incitatif à perdurer sur le mauvais chemin. Les mesures du PS présentées ci-dessus seraient dix fois plus efficaces pour aider les ménages modestes, et cinq fois plus efficaces pour aider la classe moyenne. Même les personnes qui n'ont pas d'autre choix que de prendre leur voiture seraient soulagées.

Le PS demande une obligation de révision périodique du rendement sur les revenus locatifs des immeubles d'habitation. On dit ici que les loyers ont augmenté de 36.2 % de plus que ce qui est autorisé par la loi. Comment est-ce possible ? Qui contrôle l'application de la loi ?

Notre droit du bail autorise un rendement des fonds propres qui peut dépasser d'un faible pourcentage le taux hypothécaire de référence (soit les coûts). Pendant longtemps, le Tribunal fédéral a fixé ce pourcentage à 0,5 % au-dessus du taux hypothécaire de référence. En réalité, toutefois, les rendements effectifs, loin de se limiter au maximum autorisé, sont souvent des rendements à deux chiffres. Une étude de la Banque Raiffeisen a chiffré l'écart entre loyers effectifs et loyers légaux à 14 milliards de francs par an. Ce qui signifie que sont réalisés en Suisse des rendements excessifs et donc illégaux d'une ampleur telle qu'ils ont un impact macroéconomique.

Il n'y a tout simplement pas de contrôle périodique effectué actuellement.





De la difficulté d'écrire actuellement à propos de la Constituante

Effectivement, après une première partie dite des principes, des premiers travaux en commissions, une première lecture en plénum, de nouveaux travaux dans des commissions complètement renouvelées, les cent-trente membres de cette Constituante sont au début de la deuxième lecture.

Les amendements à traiter se comptent par plusieurs centaines, dont plus de deux cents issus du parti qui a déjà créé un comité appelant à refuser la future constitution. Vous avez dit schizophrénie !

Il a déjà été dit et écrit que les commissions de deuxième lecture avaient effectué un « rétropédalage » sur plusieurs propositions qui étaient de véritables avancées et entraient pleinement dans les souhaits des membres du groupe Parti Socialiste / Gauche Citoyenne.



Ainsi, personnellement, si j'étais satisfait de la mouture issue de la première lecture, il n'en va pas de même pour celle de la deuxième.

Mais je reste optimiste au vu du déroulement du début du plénum actuel. Il ressort clairement qu'hormis les éternels « neinsager », la majorité prend des décisions nettement plus en accord avec le texte progressiste de la première lecture.

La suite des débats n'en sera que plus intéressante et animée.

Ainsi pour l'instant, je suis déçu du préambule qui ne s'adresse qu'aux chrétiens, aux juifs et aux musulmans, excluant toutes les autres personnes. Mais sa portée n'étant que symbolique, n'en faisons pas un casus belli ...

Je suis, et cela me semble beaucoup plus important, satisfait des articles sur les droits fondamentaux, sur la prise en compte des réalités et des besoins sociaux, environnementaux, paritaires, même si ces derniers auraient pu être plus forte-

ment inscrits. Heureux du vote accordé aux étrangers sur le plan communal ainsi que l'inscription du droit à une fin de vie digne et librement choisie. Et je relèverai encore d'autres points positifs :

les droits de l'enfant, la non-discrimination, l'inclusion, l'environnement sain, le soutien clair à la culture et au tourisme.

En attente des décisions sur les droits civiques des personnes dites incapables de discernement, sur les modes d'élection des autorités fédérales et cantonales ; ainsi que sur la révision de la justice, des bourgeoisies et du rôle des préfets, ces deux derniers points devant passer facilement la rampe. Il faudra aussi faire confirmer l'adoption du congé parental tout comme la reconnaissance d'une aide sociale non remboursable. Il semble complètement acquis par ailleurs que le passage des districts obsolètes aux six régions sera entériné.

Pour ma part je souhaite que la Constituante termine ses travaux cette année, sans recourir à une troisième lecture, même partielle, car les positions me semblent claires et le travail a été conséquent pour s'approprier les nombreux thèmes et ainsi pouvoir voter en conséquence, et cela de manière éclairée.

Je relèverai encore d'autres points positifs : les droits de l'enfant, la non-discrimination, l'inclusion, l'environnement sain, le soutien clair à la culture et au tourisme.

Et concernant ce vote final par le peuple, encore et toujours, je suis prêt à soutenir ce travail nécessaire effectué durant quatre ans par les cent-trente membres de la Constituante. Il suffira, pour se convaincre des changements importants, de mettre en regard la constitution actuelle et celle proposée. J'invite d'ores et déjà à glisser un OUI dans l'urne.

Jean-Marc Dupont,
Gauche citoyenne

L'initiative pour l'avenir: pour une politique climatique sociale, maintenant!

Vous trouverez, joint à ce numéro du Peuple.VS, un formulaire de signatures pour l'initiative populaire fédérale « Pour une politique climatique sociale financée de manière juste fiscalement » lancée par la JS suisse. Nous vous remercions chaleureusement de la signer, de la faire signer à vos proches, vos collègues et vos ami-e-s, et de la retourner au plus vite à l'adresse indiquée au fond du document.



Initiative populaire fédérale

**« POUR UNE POLITIQUE CLIMATIQUE SOCIALE FINANCÉE DE
MANIÈRE JUSTE FISCALEMENT (INITIATIVE POUR L'AVENIR) »**

JSVR



Cela fait des décennies que les scientifiques nous alertent sur les risques des crises climatiques. Depuis longue date, des militant-e-s protestent et manifestent afin de sommer les dirigeant-e-s d'agir pour sauver notre planète et les êtres qui l'habitent. Mais l'échec est total : les changements ne s'opèrent pas, les propositions sont minimes voire insignifiantes. La politique climatique bourgeoise, centrée sur la responsabilité individuelle, les mécanismes marchands et les solutions technologiques est incapable de faire face à la crise climatique, car elle refuse d'en reconnaître la cause réelle : le capitalisme. En effet, en favorisant les profits à court terme et une trajectoire de croissance illimitée de la production, le capitalisme est tout simplement inconciliable avec la construction d'une société écologique.

Nous avons donc besoin d'une alternative fondamentalement différente de ce que nous vivons aujourd'hui : une politique climatique sociale pour le bien du 99 % et non pour celui d'une minorité. Pour accomplir cela, la JS Suisse lance une nouvelle initiative intitulée « **initiative pour l'avenir** ». Celle-ci se propose comme un outil, une première étape nécessaire pour financer la transformation écologique de notre société en imposant la part des héritages dépassant les 50 millions de francs à 50 %. L'argent ainsi récolté permettra de financer des mesures visant à travailler, se loger et vivre en société de manière écologique et sociale. Une politique climatique sociale se forme grâce à un financement et à des mesures socialement justes, avec la perspective d'une transformation en profondeur de notre système économique : voici ce que nous demandons !

L'**initiative pour l'avenir** est, premièrement, une occasion de faire payer les profiteur-euse-s, car les ultra-riches mettent en péril notre existence en profitant massivement du système destructeur :

le capitalisme. Ensuite, nous voulons obtenir des moyens financiers pour mettre en place des mesures écologiques ambitieuses et indispensables à notre avenir sur terre. Ce projet se veut aussi celui des 99 % et souhaite prouver que ce n'est pas aux travailleur-euse-s de payer pour une crise qui n'est pas la leur. Enfin, que ce soit dans le domaine du travail, du logement ou encore des services publics, l'**initiative pour l'avenir** permettra de financer des mesures afin de faire un premier pas vers la transformation écologique dont nous avons urgemment besoin.

**Camarades, il est temps de construire
un avenir pour les 99 %, pour les
travailleur-euse-s et pour la jeunesse.**

La JS Suisse et ses militant-e-s vous invitent donc à les rejoindre et à les soutenir dans leur grand projet pour l'avenir. Depuis le lancement de notre initiative le 17 août, avec la présence de nos partenaires dont le PS Suisse, les jeunes socialistes sont dans la rue partout en Suisse, récoltent sur les marchés, dans les manifestations et les festivals, font le tour de leurs connaissances, motivent les camarades d'autres partis, convainquent et donnent de l'espoir à une population vouée à vivre dans un monde sans avenir si nous n'agissons pas.

Camarades, il est temps de construire un avenir pour les 99 %, pour les travailleur-euse-s et pour la jeunesse. Vous aussi, faites signer notre **initiative pour l'avenir**. Vous aussi, parlez à vos proches de l'urgence de mettre en place une politique climatique sociale. Vous aussi, agissez pour les 99 % et pour notre planète.

Alexandre Bochatay,
campaigner de l'initiative pour l'avenir

Initiative de la JS suisse

Oui

Je m'abonne
au Peuple.VS

A renvoyer à

Le Peuple.VS
Rue de Conthey 2
1950 Sion

ou directement sur le site:
www.lepeuplevs.ch

☐ Abonnement annuel : Fr. 95.-

☐ Abonnement de soutien : Fr. 130.-

☐ Abonnement membres JSVr : Fr. 50.-

Nom / Prénom

Adresse

NP / Localité

Téléphone / Mobile

Courriel



Congrès du PSVr

Dernière minute !

Congrès du PSVr, Chippis, le 1^{er} octobre 2022 à 15 heures

Pour les 75 ans du PS de Chippis, la section vous propose de partager un souper après le Congrès.

Il y aura deux menus
à choix, viande ou
végétarien.



Petit rappel :

n'oubliez pas de
vous inscrire en
payant le prix du souper (Fr. 52.-) sur le compte
suivant :

IBAN CH28 8080 8008 3046 7982 0 pour le
PS Chippis

Délai d'inscription : 26 septembre 2022 !

Lien pour l'inscription :

<https://psvr.typeform.com/to/iaUR1Bzt>

27 septembre	18 h 00	Comité directeur
1 ^{er} octobre	15 h 00	Congrès à Chippis
18 octobre	18 h 00	Comité directeur
22 novembre	18 h 00	Comité directeur
6 décembre	18 h 00	Comité directeur
6 décembre	19 h 00	Conseil de parti



Parti socialiste
du Valais romand

Le peuple.vs est produit
par une rédaction
composée de militant-e-s.
La rédaction est ouverte à
chaque membre du PSVr.
Nous accueillons
volontiers vos textes à
l'adresse:
redaction@lepeuplevs.ch
(max. 1700 caractères).

Impressum

Mensuel
11^e année

Site internet : www.lepeuplevs.ch

Rédaction : Barbara Lanthemann
redaction@lepeuplevs.ch

Abonnement : annuel CHF 95.-
de soutien CHF 130.-
supplémentaire CHF 5.-
membres JSVr CHF 50.-
abonnement@lepeuplevs.ch

Tarifs de publicité : CHF 200.- (1/8 page)
CHF 400.- (1/4 page)
CHF 800.- (1/2 page)
CHF 1600.- (page complète)

Administration et publicité : Le Peuple.VS
Rue de Conthey 2 - 1950 Sion
079 443 76 41
publicite@lepeuplevs.ch

Maquette : Stampo SA - Romaine Zufferey

Parution : 11 numéros par année